

Compte rendu Conseil Municipal du 05 juillet 2019

Présents : Mme Claudie BRUN, Mme Florence JAY, Mme Annick GUICHARD, M. Thierry DAVID, M. Guy FIEVET, Mme Mireille COSNARD, Mme Brigitte BEVILACQUA, M. Didier LATOSI, Mme Brigitte TEPPE, Mme Odile CHEVALIER, M. André LOMBARDI, Mme Lydie MERMOND, M. Jean-Noël ALBERTINI, Mme Annie REVERDELL, M. Jean Louis TEPPE

Absents représentés : M. Bruno BARET-COLLET qui donne procuration à M. DAVID, M. THOUANEL qui donne procuration à Mme GUICHARD, M. ARTRU qui donne procuration à Mme CHEVALIER, M. DELETRE qui donne procuration à Mme JAY

Absents / Mme Marie-Aure MACHACEK

Secrétaire de séance : M. Jean Louis TEPPE

Ouverture de séance : 18h 40

APPROBATION DU CM 03/07/2019

1- Mme JAY fait remarquer que lors du conseil du 27/06/2019, le quorum était atteint sans que cela soit mentionné oralement.

2- Le pouvoir donné par M. LOMBARDI n'ayant pas été précisé, Mme JAY demande qu'il en soit tenu compte dans le résultat des votes.

Madame le Maire précise que l'ordre du jour sera modifié afin de permettre à Madame Céline FERRERO du DL, intéressée principalement par le projet de révision du PLU, de pouvoir prendre note des débats.

ARRET DU PROJET DE REVISION DU PLU

Madame le Maire présente l'historique de la révision du PLU qui remonte à 2015.

Elle mentionne les nouvelles règles qui impactent l'aménagement des territoires :

- 2010 lois sur le foncier agricole
- 2014 loi ALUR
- 2016 décret sur les surfaces agricoles et les lois montagne

Il faut une compatibilité entre la RUG et le ScOT

IL faut tenir compte des prescriptions ATLAS : trame verte (corridor), trame bleue (cours d'eau)

L'origine de notre PLU date de septembre 2005. Des modifications ont été apportées en 2007 et 2013.

Il faut donc l'adapter au contexte législatif en associant les habitants, tenir compte du développement économique, des déplacements, du réseau routier, des activités agricoles.

L'Etat a été consulté, permettant l'ouverture des rectificatifs.

La procédure de concertation a été rigoureusement respectée, les différents acteurs de la vie locale et économique de notre commune ont été consultés autant que faire se peut : presse locale, registre à la mairie depuis le 10/04/2018, réunions publiques.

Pendant l'étude du zonage, 15 courriers provenant des habitants ont été exploités afin de faire évoluer la situation de chacun.

Le 02/12/2016, 1ère réunion publique avec la majorité précédente.

Le 22/06/2018, 2ème réunion publique dont l'objet était la finalisation du PADD

Trois ateliers ont été organisés, en association avec les habitants.

La suite de la procédure consiste en la nomination d'un commissaire enquêteur par le Préfet. Son rôle sera de recueillir et d'étudier les remarques des habitants.

Madame le Maire demande à l'assemblée si elle a des remarques à formuler.

M.DAVID demande si le PLU a pris en compte dans sa thématique la notion de rajeunissement de la population.

Réponse de M.LATOSI : les statistiques montrent que les tranches d'âge inférieures à 14 ans n'augmentent pas, en revanche celles de 14-29 ans sont en augmentation. Il explique également que le fait de changer les règles d'urbanisme n'a pas eu une conséquence directe.

Concernant le Hameau de Montabon : M. DAVID fait part de son inquiétude de la possibilité de construire eu égard au réseau d'eau.

M.FIEVET répond : les possibilités de construire ne concerneront que des extensions

M.DAVID demande à ce que le terme « unité foncière » soit précisé, ce dernier apparaissant sur la zone de l'ITEP.

M.DAVID fait remarquer qu'en page 44 et 48, le plan n'est pas en conformité avec des zones à construire.

M.FIEVET répond que ce point sera vérifié.

M.ALBERTINI s'inquiète des hauteurs permises pour les hauteurs de toit ainsi que de leur type. Il donne comme exemple ST Vincent de Mercuze avec des hauteurs de 12 mètres.

M.FIEVET répond que les hauteurs sont différentes en fonction des zones.

Madame le Maire rappelle les objectifs du PLU et soumet au vote.

Contre : JAY, DELETRE, GUICHARD, THOUANEL, DAVID, BARET-COLLET

Abstentions : zéro

Pour : 13

FINANCES – EMPRUNT

Mme TEPPE présente les diverses consultations concernant la contractualisation de l'emprunt nécessaire pour le financement des investissements inscrits au budget 2019. Le montant demandé est de 900 K€. Elle explique :

Il a été inscrit au budget d'investissement 2019, un emprunt d'équilibre de 929 823€.

Les conditions du marché actuel étant très favorables et sur les conseils de tous les organismes consultés les critères de notre demande ont été les suivants :

- montant d'emprunt demandé 900 000 €
- durée 20 ans
- taux fixe

Les organismes consultés sont :

- CREDIT AGRICOLE
- BANQUE POSTALE
- CAISSE D'EPARGNE
- CAISSE DES DEPÔTS

- SOCIETE GENERALE
- BANQUE POPULAIRE
- BNP

Les 3 derniers ne répondent pas favorablement à notre demande, pour les raisons qui sont indiquées dans le tableau ci-après.

La Caisse des Dépôts, déjà partenaire de la commune, offre des conditions de taux très élevés.

Le CREDIT AGRICOLE, la BANQUE POSTALE et la CAISSE D'EPARGNE se sont mis en concurrence très active, suite à de nombreux échanges.

La CAISSE D'EPARGNE se révèle la plus favorable.

Deux options sont proposées :

1- **échéances annuelles constantes** (amortissement progressif et frais financiers dégressifs)

- La possibilité de rembourser rapidement les 2 premières échéances permet de diminuer considérablement les frais financiers
- Il est possible de choisir la date de prélèvement de l'échéance annuelle

2- **échéances trimestrielles dégressives** (amortissement constant et frais financiers dégressifs)

Financement des investissements 2019									
BANQUE	MONTANT K€	Durée (en années)	Var/ Fixe	Taux	Echéances	Echéance annuelle en €	Coût total de l'emprunt en €	Frais de dossier en €	Observations
CRCA	900	20	F	1,04	Trim,	49900,40	98007,75	900,00	échéances constantes
BANQUE POSTALE	900	20	F	1,02	Trim,	49840,10	96801,90	900,00	échéances constantes
CAISSE D'EPARGNE	900	20	F	1,01	Annuelle	49315,44	86308,80	450,00	Option 1 : échéances constantes. Le règlement des 2 1ères échéances est avancé
CAISSE D'EPARGNE	900	20	F	1,00	Trim,	49556,25	91125,00	450,00	Option 2 : échéances dégressives
CDC	financement différencié selon les investissements :								
	- place de la cave	20	F	2,05					taux indexé sur le livret A
	- école	20	F	1,50					
SOCIETE GENERALE	Ne prête qu'aux communes de + de 10000 habitants								
BANQUE POPULAIRE	pas de service dédié aux collectivités locales								
BNP	uniquement les grands comptes : métropoles, etc								

Remarque de Mme JAY : l'excédent de fonctionnement est en baisse et il n'y a pas eu d'emprunt depuis 2010

Réponse de BT : il ne faut pas confondre les budgets d'investissement et de fonctionnement, les emprunts servent à financer les investissements seulement.

Mme JAY demande quelle est la répartition des projets dans l'enveloppe globale des 900 000€

Réponse de BT : la banque prête pour l'ensemble des projets votés au budget d'investissement sans distinction.

Mme GUICHARD s'étonne qu'on débloque la totalité de l'emprunt d'équilibre

Réponse de BT : les conditions du marché étant très avantageuses, il ne serait pas raisonnable de passer à côté d'une telle opportunité.

Mme JAY dit que la commune ne pourra plus emprunte

Réponse de BT : à partir de 2021, la commune pourra réemprunter, d'autant qu'une étude sur la renégociation des anciens prêts est en cours et devrait permettre de faire des économies substantielles.

Madame le Maire rassure l'assemblée sur la santé des finances de la commune, tout en s'inscrivant dans un souci de dynamisme et d'entretien. Puis elle met au vote la proposition de la Caisse d'Épargne pour l'option n°1.

Contre 6

Abstention 0

Pour 13

DEMANDE DE SUBVENTION CONCERNANT LES TRAVAUX SUR RESEAUX SECS DU HAMEAU DE MONTABON

M.FIEVET expose les objectifs d'enfouissement des réseaux secs dans le Hameau de Montabon. C'est une nécessité préconisée par le SEDI. 80% des travaux sont subventionnés.
Vote pour à l'unanimité

DEMATERIALISATION DES MARCHES PUBLICS

Vote pour à l'unanimité

Fin de séance à 19h 46